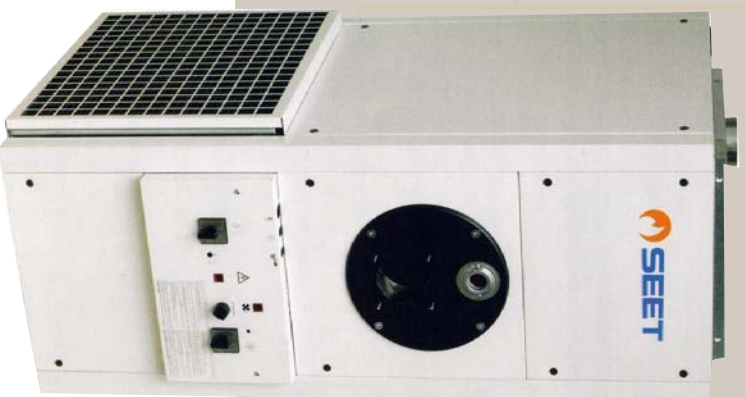


SBN

Générateurs d'air chaud
Petites puissances

Notice technique





1 - SOMMAIRE

Chapitre	Titre	Page
1	SOMMAIRE	2
2	GARANTIE	2
3	GENERALITES	3
4	REGLES DE SECURITE	3
5	PRESENTATION DES MODELES	4
5-1	SB 20/30 N	4
5-2	REPLACEMENT D'UN MATERIEL EXISTANT	4
6	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	4
6-1	DIMENSIONS	4
6-2	PERFORMANCES	5
7	MONTAGE DU GENERATEUR	5
7-1	INSTALLATION	5
7-2	EXEMPLES D'INSTALLATION	5
7-3	RACCORDEMENT DES FUMÉES	5
8	ALIMENTATION ELECTRIQUE—REGULATION SB 20/30 N	6
8-1	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	6
8-2	REGLAGE DES AIRSTATS DE REGULATION	6
8-3	SCHEMA ELECTRIQUE	6
8-4	SCHEMA DE RACCORDEMENT	7
9	MISE EN SERVICE DU GENERATEUR	8
9-1	NOMENCLATURE MOD. SB 20/30 N	8
9-2	PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	8
10	ENTRETIEN	9
11	DEPANNAGE	9
12	RECOMMANDATIONS UTILISATEUR	9

2 - GARANTIE (Extrait des conditions générales de vente, chapitre GARANTIE)

Les appareils doivent être installés par des professionnels qualifiés, conformément à la réglementation en vigueur, aux règles de l'art et aux instructions qui figurent sur nos manuels techniques.

Les appareils sont garantis un an contre tous vis de fabrication et cinq ans pour les échangeurs, dans la mesure où ils fonctionnent dans des instructions normales d'utilisation.

La garantie prendra effet à la date de facturation établie par SEET et sous réserve du retour du bon de garantie attesté et signé. Nous déclinons toute responsabilité et aucune garantie ne serait applicable en cas de négligence du client, d'installations défectueuses, mal adaptées ou non conforme aux normes en vigueur. Seuls sont concernés les défauts de fabrication ou de matières premières.

La garantie accordée par SEET se limite au remplacement des pièces reconnues défectueuses, par des pièces identiques ou similaires ; les frais de main d'œuvre, de déplacements, d'accession sur chantier au matériel et de transport sont exclus.

Tout remplacement réalisé durant la période de garantie, même si celui-ci nécessite éventuellement une immobilisation du matériel ne peut en aucun cas prolonger la durée de la garantie. Aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé pour préjudice indirect, commercial ou autre.

Ne peuvent être pris en considération et couverts par notre garantie des dommages incombant :

- à des phénomènes extérieurs,
- à des négligences de l'utilisateur,
- au non respect des consignes stipulées dans nos manuels techniques,
- à des détériorations immédiates ou différées consécutives à une mauvaise manutention au cours du transport, ou à une fausse manœuvre,
- à une utilisation d'accessoires autres que ceux d'origine,
- à des défauts de surveillance et d'entretien.

Que ce soit à l'égard de l'acheteur ou de toute autre personne, notre société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être provoqués par nos produits ou qui seraient la conséquence directe ou indirecte de l'utilisation desdits produits.

Un bon de garantie est fourni avec chaque appareil. Il doit être consciencieusement complété, puis les trois feuillets autocopiants seront remis respectivement :

- 1 à l'utilisateur,
- 1 à l'installateur,
- 1 à renvoyer à SEET avec l'autocollant du n° matricule de l'appareil.



3 - GENERALITES

Cette notice d'informations techniques fait partie intégrante de l'appareil, elle doit donc être conservée avec soin, et toujours accompagner l'appareil, même en cas de cession à un autre propriétaire ou utilisateur. En cas de perte ou de destruction de la présente notice, en demander une autre aux Services Techniques SEET.

Il en est de même pour la notice d'informations techniques du brûleur.

Il est indispensable de vérifier l'état du matériel livré même si l'emballage paraît intact. En cas de détérioration d'appareil (ou d'accessoires) manquant(s), les réserves devront être faites sur le récépissé du transporteur et confirmées à celui-ci par lettre recommandée sous 48 heures.

Ces appareils sont conçus pour le chauffage d'ambiances, et doivent être destinés uniquement à cet usage.

L'installation et l'entretien doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de l'art.

Il est de la responsabilité de l'installateur (après avoir vérifié que le montage respecte les prescriptions de cette notice) :

1/ d'informer l'utilisateur :

- qu'il ne peut de lui-même apporter des modifications à la conception des appareils et à la réalisation de l'installation ; **la moindre modification (échange, retrait, ...), de composants de sécurité ou de pièces susceptible de modifier le rendement de l'appareil ou l'hygiène de combustion, entraîne le retrait pour l'appareil du marquage CE.**
- **qu'un entretien régulier est indispensable pour garantir les performances optimales du générateur dans le temps, cette opération devant être effectuée par un professionnel qualifié.**

2/ de remettre à l'utilisateur le présent manuel

SEET, avec l'accord de l'organisme notificateur du marquage CE, se réserve le droit de mettre à jour cette notice technique. Seule la notice accompagnant le produit lors de son expédition peut être considérée comme contractuelle, **la conserver avec soin à proximité de l'appareil.**

Les interventions de réparation et/ou maintenance doivent être effectuées par un professionnel qualifié.

SEET est responsable de la conformité de l'appareil aux règles, directives et normes de construction en vigueur au moment de la commercialisation. La connaissance et le respect des dispositions légales ainsi que des normes inhérentes à la conception, l'implantation, l'installation, la mise en route et la maintenance sont exclusivement à la charge du bureau d'études, de l'installateur et de l'utilisateur.

SEET n'est pas responsable du non respect des instructions contenues dans la présente notice, des conséquences de toute manœuvre effectuée et non prévue spécifiquement.

Les références aux normes, règles et directives citées dans le présent manuel sont données à titre informatif et ne sont valides qu'à la date d'édition de celui-ci. L'entrée en vigueur de nouvelles dispositions ou de modifications à celles existantes ne donnent pas naissance à une obligation du constructeur vis à vis des tiers.

4 - REGLES DE SECURITE

Rappelons que le fonctionnement de l'appareil nécessite l'emploi de l'électricité, ainsi que du gaz ou du fioul, et que certaines règles fondamentales doivent être respectées :

Il est interdit de mettre en marche l'appareil en cas de perception d'odeurs de gaz ou de fumée. Dans ce cas, procéder comme suit :

- Aérer le local en ouvrant portes et fenêtres ;
- Fermer la vanne de barrage gaz
- Prévenir le personnel qualifié pour une intervention rapide

Est interdite toute opération de nettoyage et/ou de maintenance avant d'avoir débranché l'alimentation électrique et coupé l'alimentation en combustible.

NE PAS INSTALLER DE GENERATEURS DANS :

- **Des locaux présentant un risque d'explosion ;**
- **Des locaux contenant des vapeurs de combinaisons chlorées ;**
- **Des locaux à forte teneur en poussières combustibles ;**
- **Des locaux exagérément humides (danger électrique)**
- **Des locaux domestiques.**



5- PRÉSENTATION DES MODÈLES

Les modèles SB résidentiels sont des générateurs d'air chaud monoblocs verticaux. Ils fonctionnent avec un brûleur fioul et sont conçus pour le chauffage d'habitations pavillonnaires, d'ateliers ou de magasins.

L'utilisation d'un générateur à brûleur fioul soufflé permet une régulation automatique par l'intermédiaire d'un thermostat d'ambiance.

En fonction des besoins, ils reçoivent au soufflage un plénum de diffusion 5 départs Ø 153 (pour raccordement sur réseau de gaine), ou un plénum de soufflage direct à 1 tête orientable.

5-1 Modèles SB20N / SB30N

- Construction avec soubassement galvanisé, habillage en tôle electro-zinguée de couleur blanche
- Isolation thermo-acoustique en laine de roche compactée avec film alu anti-réverbérant
- Brûleur apparent
- Reprise d'air à gauche ou à droite avec 1 filtre
- Soufflage sur le dessus
- Trappe de ramonage accessible en face avant



5-2 Remplacement d'un matériel existant, les points importants

Sélectionner un générateur de puissance adaptée

L'évolution technique permet des rendements de 90%, supérieurs à ceux des matériels plus anciens, de 60 à 80%.

L'habitation a peut être subi des travaux d'isolation, diminuant les besoins en puissance.

Le débits d'air d'un générateur moderne, à puissance identique, sont plus importants. Un appareil à débit d'air trop important peut entraîner :

- Pompage occasionnant de fortes variations de température dans les pièces.
- Mises en sécurité surchauffe intempestives et répétées, détériorant l'échangeur.
- Niveau sonore supérieur, dû aux vitesses d'air élevées dans les gaines.

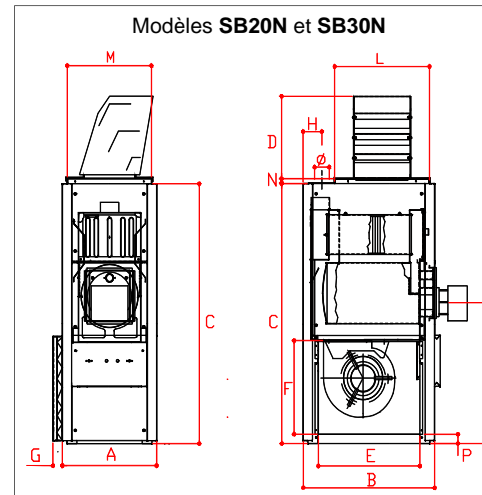
Contrôler l'emplacement de l'appareil

S'il est installé dans un local fermé (garage, chaufferie,...), veiller à la ventilation nécessaire pour l'apport d'air de combustion au brûleur ; la reprise d'air devant être impérativement raccordée sur l'extérieur du local afin d'éviter sa mise en dépression.

S'il se trouve dans une zone d'habitation, attention au niveau sonore ; malgré le soin apporté à l'isolation acoustique, les brûleurs soufflés sont d'un niveau sonore plus élevé que les brûleurs à gazéification, pour les cas difficiles, préférer un appareil à gaz atmosphérique.

6- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

6-1 Dimensions en mm



Types	A	B	C	D	E	F	G	H	I	L	M	N	P	Ø Fumées	Poids
SB20N	510	710	1275	400	550	455	20	102	680	442	400	25	46	100	140
SB30N	510	710	1275	400	550	455	20	102	680	442	400	25	46	100	140



6-2 Performances

TYPE		SB20N	SB30N
Débit calorifique	kW	18 / 23,3	34,8
Puissance utile	kW	16 / 21	31,3
Rendement	%	90	90
Débit d'air à 15/70°C	m³/h	1 500 / 1 780	2 400 / 2 850
Delta T° de l'air	°C	41	40
Pression maxi disponible	mm CE	10	10
Type ventilateur		Centrifuge DD 9/9	Centrifuge DD 9/9
Vitesse maxi		6 pôles 900 tr/min	4 pôles 1380 tr/min
Nombre de vitesses		1	1
Tension d'alimentation	Volt	mono 230 50 Hz	
Puissance électrique	Watt	245	370

7- MONTAGE DU GÉNÉRATEUR

7-1 Installation

Installer l'appareil dans un endroit propre et sec, sur un sol parfaitement horizontal, régler sa stabilité. Les appareils ne doivent pas être insérés dans des niches insuffisamment dimensionnées. Ne pas obstruer les grilles d'aspiration ; laisser un espace d'au moins 10 cm, pour permettre un flux d'air suffisant pour le bon refroidissement de la chambre de combustion.

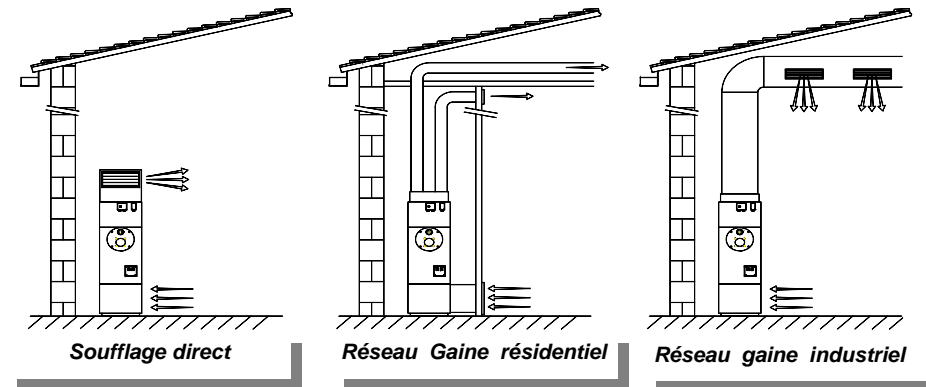
Si l'appareil se trouve dans un local chaufferie, contrôler que les grilles de reprise entre le local et la partie chauffée sont suffisamment dimensionnées pour ne pas mettre ce local en dépression lors de la mise en service de la ventilation du générateur. Un local en dépression peut occasionner des dysfonctionnements de l'appareil entraînant une détérioration rapide de celui-ci, nous vous préconisons l'installation d'une gaine de reprise d'air entre l'appareil et le local chauffé. Prévoir les ventilations haute et basse de ce local.

Éviter que le flux d'air chaud soufflé soit directement dirigé vers les personnes. Éviter tout obstacle à proximité des bouches de soufflage pouvant entraver la diffusion de l'air. Veiller au respect des dispositions légales et Normes de Sécurité en vigueur concernant les distances minimums autorisées par rapport aux différents matériaux constitutifs des murs et cloisons. Contrôler que les opérations de maintenance relatives à la maintenance et au nettoyage des appareils peuvent s'effectuer avec facilité.

ATTENTION :

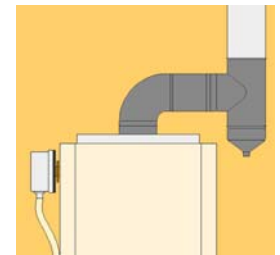
Ne pas mettre d'obstacles pouvant gêner l'accès au brûleur et au logement du filtre

7-2 Exemples d'installations



7-3 Raccordement des fumées

Les fumées doivent toujours être rejetées à l'extérieur. L'appareil est prévu pour fonctionner en tirage naturel. La section du conduit de fumée doit être au moins égale à celle du générateur et aussi verticale que possible. Le té de purge doit être décalé de la sortie du générateur afin d'éviter le retour des condensats dans le foyer (schéma ci-contre). Il est nécessaire de mesurer, au départ de la cheminée, brûleur arrêté, une dépression d'environ 1 mm CE ; au delà, prévoir un régulateur de tirage.





8- ALIMENTATION ÉLECTRIQUE - RÉGULATION SB20N / SB30N

8-1 Raccordement électrique

Vérifier que l'alimentation électrique est bien en 230 V mono.

L'installation électrique doit être réalisée selon les normes en vigueur .

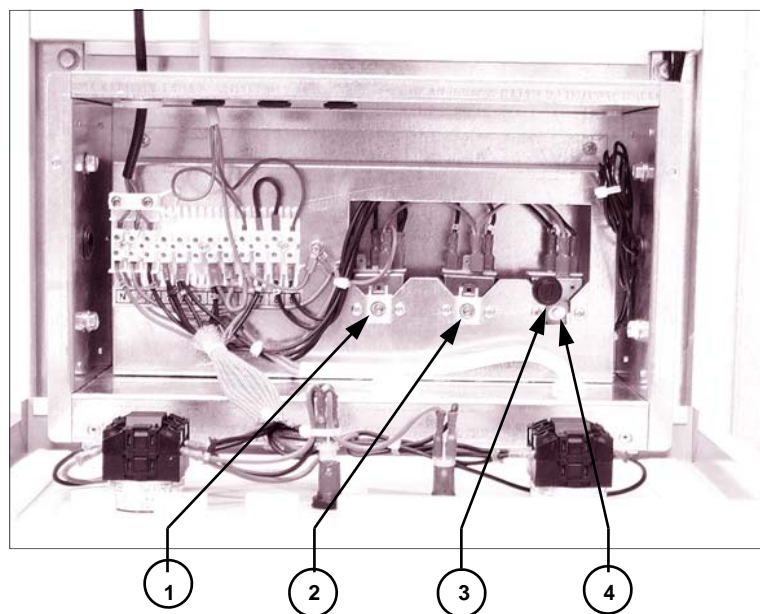
Prévoir une protection en tête de ligne de 5 ampères.

Avant de débrancher l'interrupteur de ligne, placer sur arrêt le commutateur Été/Arrêt/hiver et attendre que le ventilateur soit totalement arrêté.

Le thermostat d'ambiance doit être installé dans une pièce témoin et ne doit pas être directement soumis au flux d'air chaud, au rayonnement solaire ou au courant d'air froid occasionné par l'ouverture d'une porte.

Attention :
Avant de travailler sur l'installation électrique, couper l'interrupteur général.

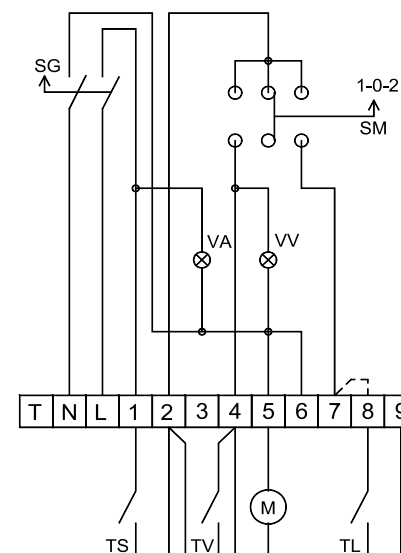
8-2 Réglage des airstats de régulation



- 1- Airstat d'enclenchement ventilateur (réglé d'usine à 40°C)
- 2- Température régulation brûleur (réglée d'usine à 80°C)
- 3- Réarmement manuel de disjonction surchauffe (sous capuchon protecteur)
- 4- Airstat de disjonction surchauffe (réglé d'usine à 100°C)

8-3 Schéma électrique

Schéma électrique

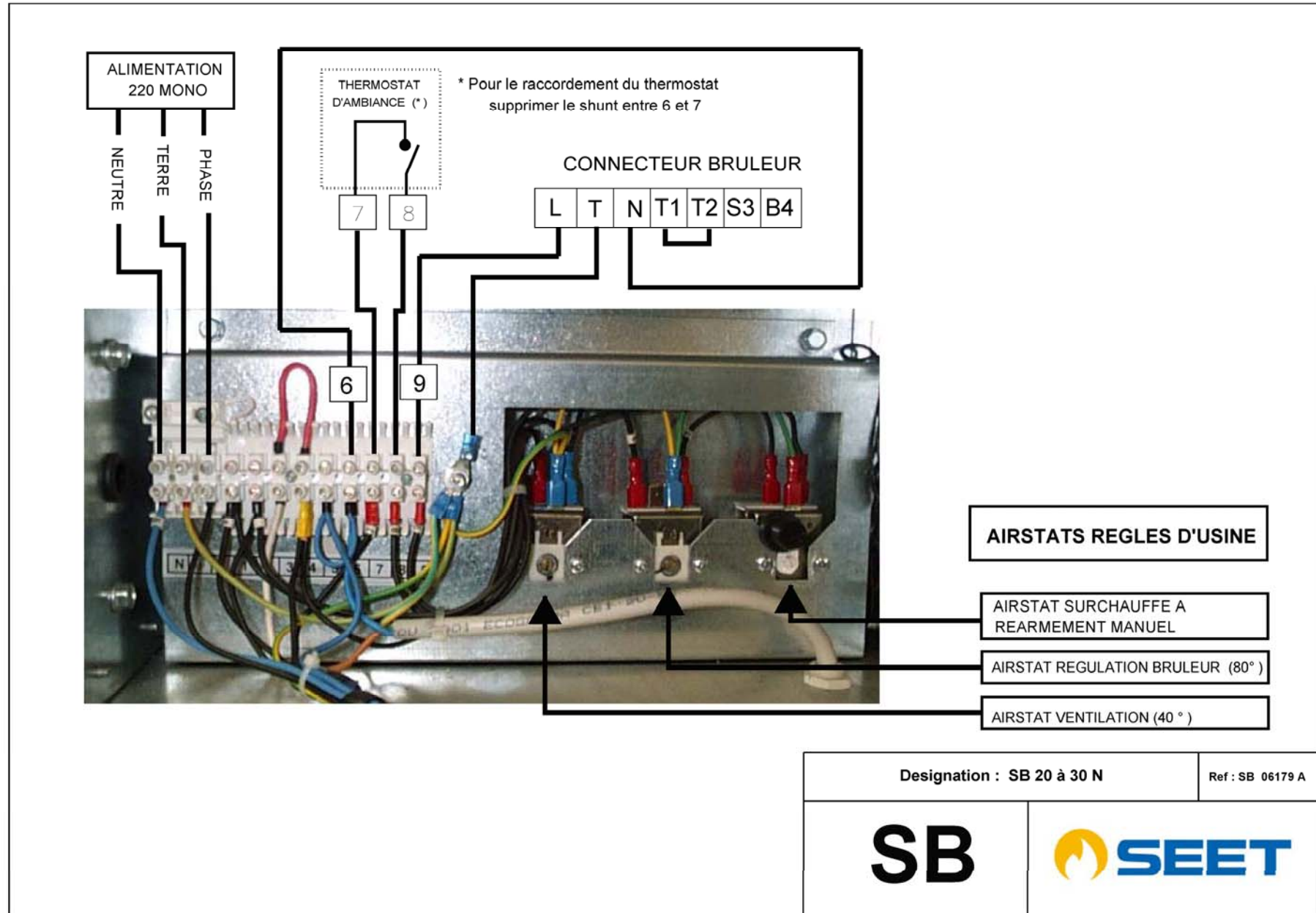


SG Sectionneur général
 SM Sélecteur été hivers
 TS Airstat de surchauffe
 SV Airstat ventilateur
 TL Thermostat brûleur
 TA Thermostat d'ambiance
 VA Voyant tension
 VV Voyant de ventilation
 CB Connecteur brûleur

Attention : supprimer le shunt entre les bornes 7 et 8 pour le branchement du thermostat d'ambiance (TA).



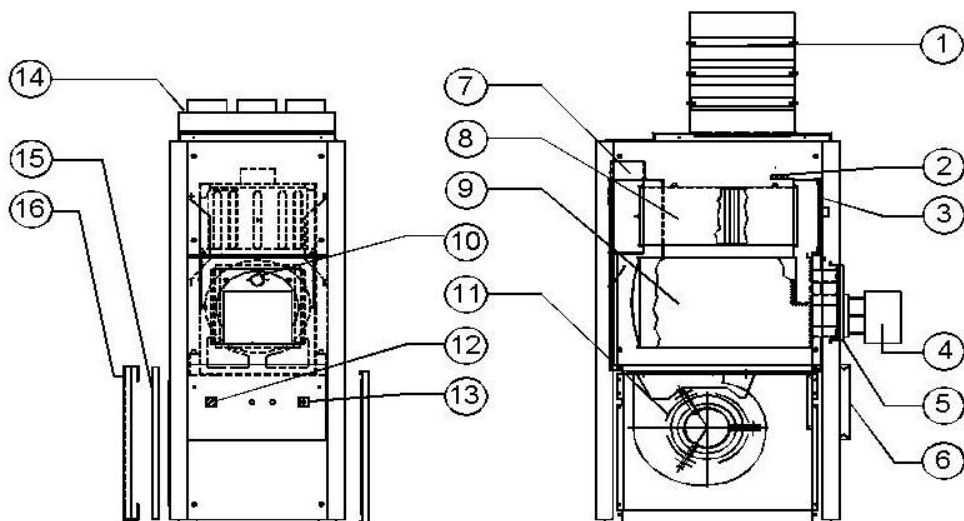
8-4 Schéma de raccordement





9- MISE EN SERVICE DU GENERATEUR

9-1 Nomenclature modèles SB20N / SB30N



1	Tête de soufflage directionnelle	9	Foyer
2	Airstat Fan, Limit et brûleur	10	Oeilleton de flamme
3	Trappe échangeur	11	Ventilateur centrifuge
4	Brûleur	12	Interrupteur de mise sous tension
5	Plaque brûleur	13	Interrupteur été/arrêt/hiver
6	Coffret de commande	14	Plénum à 5 départs de gaine Ø 153
7	Sortie fumées	15	Filtre
8	Echangeur	16	Grille de reprise

9-2 Principe de fonctionnement

Mettre le générateur sous tension (interrupteur 1).

Positionner l'interrupteur Été/Arrêt/Hiver (2) sur la position Hiver et le thermostat en demande.

Le brûleur se met en route.

Lorsque la température de l'air, au dessus de la chambre de combustion, est supérieure à 40°C, le ventilateur s'enclenche et ventile jusqu'à ce que la température de l'air autour de l'échangeur soit inférieure à 40°C.

Si le refroidissement de la chambre de combustion est insuffisant, l'airstat brûleur coupe automatiquement le brûleur, si cette température vient à dépasser 100°C, l'airstat de surchauffe passe l'appareil en sécurité générale => arrêt de l'appareil.

Une telle anomalie de fonctionnement peut provenir :

- D'un manque d'air à l'aspiration (grille d'aspiration obstruée, dégagement pour la reprise d'air de ventilation insuffisant, ...)
- Circuit de distribution obstrué (filtre air, circuit de gaine bouché, registre de gaine fermé..)
- Brûleur trop puissant pour le générateur ou mauvais réglage.

Arrêt définitif ou momentané

Pour arrêter le fonctionnement du générateur, agir exclusivement sur l'interrupteur Été/Arrêt/Hiver (2) ou sur le thermostat d'ambiance.

Attention :

Ne jamais couper l'alimentation de l'appareil, avant l'arrêt total du ventilateur.

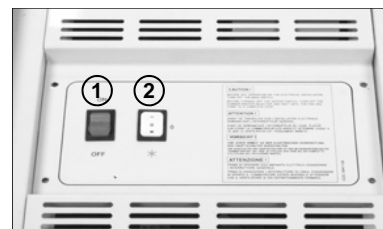
Le non refroidissement de l'échangeur peut endommager l'appareil.

L'énergie thermique accumulée dans l'échangeur peut faire déclencher l'airstat de sécurité surchauffe, ce déclenchement nécessite un réarmement manuel.

Ventilation d'été

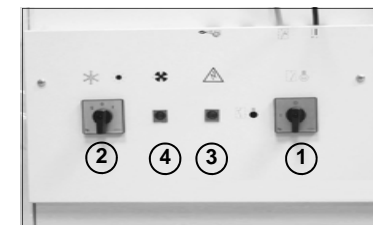
Pour obtenir la ventilation seule, mettre l'appareil sous tension (interrupteur n°1) et l'interrupteur Été/Arrêt/Hiver (2) sur été.

Tableau de commande SB20 et SB30



- 1- Interrupteur et voyant de mise sous tension
2- Interrupteur Marche/Arrêt/Ventilation

Tableau de commande SB20N et SB30N



- 1- Interrupteur de mise sous tension
2- Interrupteur Marche/Arrêt/Ventilation
3- Voyant de présence tension
4- Voyant de ventilation



10– ENTRETIEN

Une utilisation et un entretien corrects et réguliers du générateur déterminent un fonctionnement rationnel et efficace, une consommation minimum ainsi qu'une longévité importante.

L'entretien doit être effectué lorsque les alimentations fioul et électrique sont coupées.

Pièces	Opérations d'entretien
Brûleur	Nettoyer et contrôler le bon fonctionnement des différents composants.
Échangeur	Accéder à l'échangeur en démontant la jaquette située en façade au dessus du brûleur et nettoyer.
Ventilateur	Démonter le filtre et nettoyer le ventilateur en soufflant de l'air comprimé.
Chambre de combustion	Démonter le brûleur à l'avant puis dévisser la plaque d'accès brûleur à la chambre de combustion et nettoyer à l'aspirateur .
Conduit de fumée	Démonter le conduit et le ramoner.
Filtre sur l'aspiration	Nettoyer à l'aspirateur ou remplacer si nécessaire.

11– DÉPANNAGE

En cas de problèmes, s'assurer que les conditions préalables au fonctionnement du générateur sont remplies.

Si la boîte de contrôle du brûleur est en sécurité, réarmer la boîte.

ATTENTION :
Toutes interventions électriques ou mécaniques doivent s'effectuer lorsque l'alimentation électrique est coupée .

Défauts	Causes	Remèdes
L'appareil ne se met pas en route	- Manque de tension - Le thermostat d'ambiance n'est pas enclenché - Disjonction de l'airstat Limit	- Vérifier l'alimentation électrique - Augmenter le point de consigne du thermostat d'ambiance. - Réarmer l'airstat Limit
Le brûleur démarre, le foyer chauffe mais la ventilation ne souffle pas	- Moteur ventilateur défectueux - Airstat défectueux	- Remplacer le moteur - Remplacer l'airstat
La ventilation se met en service et s'arrête sans cesse lorsque le brûleur est en service	- Mauvais réglage de la température d'enclenchement ventilation - Foyer encrassé - Brûleur dérégulé	- Régler la température d'enclenchement ventilation - Nettoyer le foyer - Régler le brûleur
Air froid au démarrage	- Mauvais réglage du thermostat d'enclenchement ventilateur	- Vérifier le réglage du thermostat ventilation

12– RECOMMANDATIONS UTILISATEUR

Ne jamais obstruer l'évacuation de fumée et l'aspiration d'air neuf

Ne pas obstruer la reprise d'air du ventilateur

Ne jamais apporter de modifications aux réglages effectués par le professionnel qualifié

Ne jamais pulvériser d'eau sur le générateur

Prévenir le technicien d'après vente dans le cas d'un changement de tension électrique, ou toute autre changement dans l'installation d'origine

Contrôle avant la mise en service

Contrôler le niveau de fioul dans la citerne

Contrôler que les bouches de soufflage ne sont pas obstruées

Contrôler que la (les) grille(s) de reprise ne sont pas obstruées

Contrôler la propreté du filtre

Placer le thermostat d'ambiance en demande

Mise en service

Voir chapitre 9,

Mise hors service

Voir chapitre 9,

En cas d'interruption prolongée, déclencher l'interrupteur général

Travaux d'entretien

Faire nettoyer périodiquement l'appareil, la cheminée et la citerne

En cas de livraison de fioul, arrêter l'appareil et ne le remettre en route que 2 heures après la fin du remplissage

Toute installation de brûleur fioul doit être contrôlée une fois par an par un spécialiste

En cas de mise en sécurité de l'appareil

En cas de mise en sécurité du brûleur, le voyant rouge du coffret de contrôle s'allume, il peut être réarmé par une pression sur le voyant

ATTENTION :
En cas de réarmement du brûleur, si celui-ci ne redémarre pas après 2 tentatives, faire appel à votre technicien S.A.V., des tentatives répétées peuvent être dangereuses (accumulation de fioul dans le foyer)

En cas de mise en sécurité surchauffe, l'appareil peut être réarmé par une pression sur le bouton poussoir du thermostat de sécurité surchauffe (voir chapitre 5-2, page 6 ou 6-2, page 7)

Si le problème persiste, aviser l'installateur.

En cas de danger

Déclencher l'interrupteur de secours

Fermer les vannes d'arrivées de fioul

En cas d'incendie, utiliser exclusivement un extincteur à mousse

Contrôles réguliers par l'utilisateur

La cheminée de l'installation ne doit pas dégager de fumée ni d'odeur de fioul

Surveiller la consommation de fioul et le niveau de la citerne pour déceler une fuite éventuelle

Tout phénomène anormal doit être signalé à l'installateur qui a procédé à la pose du matériel et doit être éliminé sans tarder







Siège social et Agence Nord :
30 rue Pascal - ZI - 77100 MEAUX
Tél 01 60 23 16 20 - Fax 01 60 23 18 38

Agence Sud :
25 Allée Louis Lépine - ZAC du Chapotin - 69970 CHAPONNAY
Tél 04 72 21 03 96 – Fax 04 72 51 46 98